

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 OCTOBRE 2015

A 18 H 00

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu de la séance du 12 juin 2015
- 1. Décision modificative
- 2. Prolongation d'un contrat aidé
- 3. Indemnité au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.
- 4. Demande de subvention complémentaire association « PORTARIA »
- 5. Financement voyage scolaire à Paris
- 6. Autorisation de signature de devis aux conseillers municipaux
- 7. PLU - Echancier de réalisation du PLU -
- 8. Désignation des conseillers municipaux en charge de l'office du Tourisme
- 9. Adhésion des communes des Arcs sur Argens et Trans en Provence au SYMIELECVAR
- 10. Communauté de Communes Lac et Gorges du Verdon - Schéma de mutualisation 2015-2020
- 11. Affaires diverses
 - Recrutement d'un agent en contrat aidé
 - Recrutement d'un agent en C.D.D.
 - Demande de versement du complément de la subvention « association les Diablotins »

Informations

L'an deux mil quinze, le quatorze octobre, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de TOURTOUR s'est réuni en Mairie - salle du conseil municipal -, en présence de Monsieur Pierre JUGY, Maire, qui préside la séance du conseil municipal.

Secrétaire de séance :

Monsieur Claude TABATON

Étaient présents :

Mesdames Emmanuelle PAILLE, Mélanie ARNAUNE, Nadège PAULIN et Anna VAN VUURDEN-VAN KAMPEN

Messieurs Olivier REVELLI, Marc LAVERGNE, Alain OUAKI, Gils DALL'ERTA, Henri FERRAN, Claude TABATON TUILIERE et Arnaud PIANETTI.

Était absente excusée

Madame Denise TOUSSAN a donné procuration à Madame Nadège PAULIN

Était absent non excusé

Monsieur Sébastien OLIVIERI

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'approuver l'ordre du jour de ce conseil municipal, tel que présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'ordre du jour tel que présenté.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2015

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la séance du 12 Juin 2015.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 12 juin 2015

1 - DÉCISION MODIFICATIVE -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'avère, comme à chaque fin d'année, nécessaire d'ajuster certains chapitres.

Il propose d'effectuer une décision modificative en ce sens, à savoir :

Section de fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	- 4 807.46
014	Atténuation de produit	+ 20 249
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 4 807.46
012	Charges de personnel et frais assimilés	- 15 000
65	Autres charges de gestion courante	+ 15 000

Recettes

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 4 935
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 4 935
73	Impôts et taxes	+ 20 249

Section d'investissement

Dépenses

23	Immobilisations en cours	- 54 935.29
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 4 935
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 50 000.29

Recettes

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 3 526.16
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 1 281.30
13	Subventions d'investissement	- 4 807.46

Il sollicite donc le conseil municipal afin d'émettre un avis sur cette décision modificative.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention

✚ **APPROUVE** cette décision modificative telle qu'énoncée ci-dessus.

2 - PROLONGATION D'UN CONTRAT AIDE -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 27 septembre 2013 il a été décidé de créer un contrat aidé (CUI) - 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2013. Ce contrat peut être d'une durée maximum de 5 ans, mais il convient chaque année de le reconduire.

Il sollicite donc le conseil municipal afin d'émettre un avis sur cette reconduction à compter du 1^{er} octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la reconduction de ce contrat aidé (CUI) et ce à compter du 1^{er} octobre 2015 et jusqu'au 30 septembre 2016.

3 - INDEMNITE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DE LA COMMUNE AU TITRE DE L'ANNEE 2015 -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que comme chaque année le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'attribution d'une indemnité de conseil allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes.

Il sollicite le conseil municipal afin de se prononcer sur le montant de l'indemnité :

Indemnité de conseil	508.98 €
Indemnité de confection de budget	45.73 €
✓ CSG	40.87 €
✓ RDS	2.72 €
✓ 1% Solidarité	5.54 €
Montant net	505.58 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à cette indemnité d'un montant de 505.58 €.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE « ASSOCIATION PORTARIA »

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'un courrier de l'association « PORTARIA » sollicitant de la commune une participation à l'animation de l'orchestre « Grec AETOS » pour un montant de 500.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de participation de la commune pour un montant de 500 € correspondant à l'animation de l'orchestre « Grec AETOS » - apéritif musical du dimanche 12 juillet 2015 organisé par l'association « PORTARIA ».

5 - FINANCEMENT DU VOYAGE SCOLAIRE A PARIS -

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal que dans le cadre d'un projet de séjour scolaire à PARIS, la directrice de l'école Mme CHAMART a adressé à la commune une demande d'aide financière.

Ce séjour, prévu du 15 au 18 mars 2016, permettra à 21 élèves de notre école communale et 4 accompagnateurs de découvrir la capitale et le tarif estimatif (séjour + train) est d'environ 10 305 euros. Actuellement, il n'est pas possible d'avoir le tarif exact du séjour, la SNCF n'ayant pas encore mis les billets en vente. Ce tarif est donc susceptible d'être modifié.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les élèves et leurs accompagnateurs se rendront à la gare en autocar et que le montant estimatif d'un aller/retour TOURTOUR-LES ARCS est d'environ 1 000 €.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin d'émettre un avis sur le financement de ce séjour

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de participation financière de l'école à hauteur de 50 % du montant du séjour (séjour + train)
- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la prise en charge du montant total du transport en autocar aller-retour TOURTOUR/LES ARCS.

6 - AUTORISATION DE SIGNATURE DE DEVIS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin de faciliter la bonne marche de la commune il conviendrait de donner l'autorisation de signature de certains devis aux conseillers municipaux, notamment les devis de petite somme concernant les articles suivants :
6063 (fourniture d'entretien et de petit équipement) et 6062 (fournitures non stockées)

Monsieur le Maire propose de donner cette autorisation à Monsieur Gils DALL'ERTA et précise que ces devis seront signés occasionnellement en l'absence des responsables dûment habilités et ne devra pas dépasser 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à cette proposition
- ✚ **AUTORISE** Monsieur Gils DALL'ERTA à signer les devis concernant les articles 6063 et 6062
- ✚ **FIXE** le montant des devis signés à 500 € maximum.

7 - PLU - Echéancier de réalisation du PLU -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de TOURTOUR s'est engagée depuis quelques années dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et qu'elle est aidée dans cette démarche par le cabinet d'urbanisme BEGEAT.

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du conseil municipal du calendrier des prochaines réunions prévues :

- Le 12 novembre 2015 à 10h : réunion BEGEAT en mairie avec les membres du conseil municipal pour la présentation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), du projet de zonage et du tableau de règlement).

- Le 17 décembre 2015 à 15h : réunion de présentation du PADD aux Personnes Publiques Associées (PPA)

- Le 17 décembre 2015 à 18h : présentation du PADD en réunion publique

- Le 4 février 2016 à 14h : présentation du PLU aux Personnes Publiques Associées

- Le 4 février 2016 à 17h : présentation du PLU en réunion publique

Monsieur Alain OUAKI est chargé de faire paraître ce calendrier dans le bulletin municipal et sur le site internet de la mairie.

Le conseil municipal **PREND ACTE** du calendrier de l'élaboration du PLU

8 - DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DEDIES A L'OFFICE DU TOURISME -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'Office de Tourisme de Tourtour est une association et que par délibération du 18 mai 2005, les missions d'accueil, d'information, d'animation et de promotion touristique pour la commune lui ont été déléguées.

Par convention, renouvelable tous les trois ans, il a été mis à disposition de l'office de tourisme deux agents du patrimoine 2^{ème} classe. Ces agents, rémunérés par la commune, sont chargés d'assurer les missions déléguées à l'office du Tourisme.

Afin d'assurer une meilleure communication entre la commune et l'office du tourisme, il conviendrait de nommer trois conseillers municipaux, dédiés à l'office du tourisme, qui participeront aux réunions et qui gèreront tout échange et demande concernant l'office du tourisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✱ **Nomme** trois conseillers municipaux dédiés à l'office du Tourisme : Mélanie ARNAUNE, Denise TOUSSAN et Alain OUAKI.

9 - ADHESION DES COMMUNES DES ARCS SUR ARGENS ET TRANS EN PROVENCE AU SYMIELECVAR -

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le SYMIELECVAR a délibéré favorablement le 30 juin 2015 pour l'adhésion des communes des Arcs sur Argens et Trans en Provence au SYMIELECVAR, en tant que commune indépendante.

Conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et la loi n° 2004-809 du 13/08/2004, les collectivités adhérentes doivent entériner cette nouvelle demande.

Cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- ✚ D'ACCEPTER l'adhésion au SYMIELECVAR des communes des Arcs sur Argens et Trans en Provence, en tant que communes indépendantes
- ✚ D'AUTORISER le Maire à signer toutes pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

10 - COMMUNAUTE DE COMMUNES LACS ET GORGES DU VERDON - SCHEMA DE MUTUALISATION 2015-2020 -

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de TOURTOUR ne s'étant pas prononcée sur le projet de schéma de mutualisation, il conviendrait de prendre une délibération malgré le délai imparti dépassé.

Monsieur le Maire expose que l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 16 décembre 2010, prévoit que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établit, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, un rapport relatif aux mutualisations de services entre l'intercommunalité et ses Communes membres.

Ce rapport comporte un projet de Schéma de Mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Il prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale et des Communes concernées ainsi que leur dépenses de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 1 abstention

- ✚ APPROUVE le projet de schéma de mutualisation 2015-2020 de la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon
- ✚ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document s'y afférent.

11 - RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT AIDE - CUI

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, le financement des TAP (Temps d'Accueil Périscolaires) incombe à la commune. Le mercredi après-midi étant maintenant considéré comme du périscolaire, la prise en charge des enfants, lors de ce temps d'accueil, doit aussi être financée par la commune.

La commune devant prendre à sa charge toutes ces périodes dites de « périscolaire », le Maire propose au conseil municipal de créer un contrat aidé (CUI) à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période d'une année.

Il précise que ce contrat bénéficiera d'une aide de l'Etat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à ce contrat unique d'insertion à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'une année.

12 - RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE -

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le point n° 11 précédemment voté et l'informe que pour renforcer l'équipe et palier à toute amplitude horaire il conviendrait de recruter une deuxième personne.

La personne concernée ne pouvant bénéficier d'un contrat aidé, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un contrat à durée déterminée à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une période d'une année avec une période d'essai de deux mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à ce contrat à durée déterminée à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'une année.

13 - DEMANDE DE VERSEMENT DU COMPLEMENT DE LA SUBVENTION « ASSOCIATION LES DIABLOTINS »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la subvention annuelle de l'association les Diablotins était de 30 000 € l'année dernière. Dans un premier temps l'association avait demandé le versement d'une partie de la subvention et en se servant de ses réserves, elle avait renoncé à la demande du complément.

Cette année la CAF n'ayant pas donné les aides de l'année 2014, l'association les Diablotins a besoin de la totalité de la subvention et sollicite le versement du complément soit les 15 000 € restants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ✚ **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la demande de versement du complément de la subvention de l'association « les Diablotins » soit 15 000 €

Clôture de la séance à 19H45

Informations

Monsieur PIANETTI informe le conseil municipal du risque d'effondrement de la tour de Grimaud. Monsieur le Maire rappelle que la foudre a frappé la tour et qu'un arrêté a été pris pour éviter tout risque et que l'endroit a été sécurisé, les employés municipaux ont déjà ramassé toutes les pierres. Le montant de la réfection étant considérable, la municipalité va se rapprocher des services de la DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles). Henri FERRAN est chargé de l'avancé de ce dossier.

Monsieur LAVERGNE indique que la commune s'est rapprochée des services de compagnonnage.

Monsieur PIANETTI demande des informations quant au projet de parc éolien, projet de la commune d'Aups.

Monsieur le Maire informe que la commune d'Aups a délibéré pour une réflexion sur l'éventualité d'une implantation de parc éolien, les communes avoisinantes n'ont pas été consultées au préalable. Aussi se trouvant dans une zone favorable aux exercices et manœuvres militaires, notamment dans la zone d'entraînement des hélicoptères de l'EALAT, les militaires ont aussi leur mot à dire et leur avis est négatif.

Monsieur PIANETTI interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la poste de TOURTOUR et l'installation d'un DAB.

Monsieur le Maire confirme que le bureau de poste ne peut être retiré et qu'il y a un service minimum de 12h hebdomadaire obligatoire. La poste cherche des solutions comme par exemple la mutualisation des services ou encore le développement des services tels que le service à la personne...

Concernant le DAB Monsieur le Maire rappelle que malgré toutes les demandes, actuellement il n'y a pas de réponse positive pour l'installation d'un nouveau DAB car trop onéreux.

Monsieur PIANETTI questionne Monsieur le Maire sur le site Facebook « Tourtour village dans le ciel du Haut Var ».

Monsieur le Maire informe qu'il y a actuellement un travail à faire sur les sites de communication de la mairie. Monsieur OUAKI est chargé de ce dossier.

Monsieur LAVERGNE demande au conseil municipal de réfléchir sur une taxation d'office pour les personnes qui ne payent pas la taxe de séjour. Il conviendrait peut-être de définir un forfait.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le village de Tourtour a été distingué, en cette année 2015, d'une étoile sur les guides et cartes Michelin.

Monsieur OUAKI avise l'assemblée que les travaux de réfection du parvis de la mairie vont commencer aux alentours du 28 octobre avec une fin de chantier prévue fin novembre. Si la commune est satisfaite, les travaux seront engagés pour la place des ormeaux.

Monsieur OUAKI annonce que des travaux vont être faits pour palier au problème récurrent d'infiltration d'eau dans les caves de certaines personnes habitant sur la place. Ce problème serait lié au débordement régulier du canal.

Monsieur OUAKI porte à la connaissance de l'assemblée que l'ancien algeco du centre de loisirs les Diablotins sera bientôt mis à disposition des associations.

Monsieur le Maire informe que la société Orange a fait le raccord de la fibre optique afin que la commune puisse bénéficier de la 4G.

Monsieur DALL'ERTA annonce qu'une caméra sera bientôt posé par le SDIS sur la tour de guet dans le but de surveiller les départs de feu.